

Broyage de vos branchages près de chez vous.



BROYAGE ITINÉRANT

Comme annoncé dans la précédente feuille mensuelle, un broyage des branches et tailles diverses aura lieu sur la commune le **samedi 4 juin**. Des points de dépôt sont signalés au plus près de chez vous (lotissements des courtils, de l'étang et de Beauvoir ainsi que la place du château). Merci d'y déposer vos tailles **au plus tard le vendredi 3 juin**. N'hésitez pas à passer dès le 4 juin pour récupérer le paillis pour vos allées, parterres, etc.

HÉDÉBAZOUGES

ACTUALITÉ

FÊTE DE LA PÊCHE - Dimanche 5 juin. Fête de la pêche sur le site de la Maison Pêche et Nature à l'écluse de la Péchetière. Animations gratuites de 10h à 18h pour toute la famille : initiations aux différentes techniques de pêche, jeux géants, simulateur de pêche, lancer sur cible... Restauration et buvette sur place. Renseignements : www.peche35.fr ou 02.99.22.81.80.

ÉLECTIONS LEGISLATIVES - Les 12 et 18 juin 2022.
Horaires d'ouverture des bureaux : 08h00-19h00
Procurations : demande en Gendarmerie ou pré-demande sur le site maprocuration.gouv.fr (à valider par la Gendarmerie).

Appel à bénévoles : si vous souhaitez participer à la tenue d'un bureau de vote, faites-vous connaître en Mairie.

Informations sur les élections nationales sur le site www.elections.interieur.gouv.fr/

CIMETIÈRES - La mairie de Hédé-Bazouges a été informée que des enfants jouent dans le cimetière de Bazouges et montent sur les tombeaux funéraires. Ce comportement est inacceptable. Le cimetière est un lieu de recueillement et de respect.

Ce n'est pas un lieu comme les autres : c'est une parenthèse de calme qui doit être préservée par tous.

RDV NUMÉRIQUE OUVERT A TOUS - Vous avez besoin d'un coup de main pour une démarche administrative mais vous n'avez pas d'ordinateur ? Vous avez une tablette ou un smartphone et vous voulez une nouvelle application ? La mairie vous propose des ateliers mensuels (1 fois/mois) le samedi matin, animés par des bénévoles. Vous

souhaitez devenir bénévole ? Prenez contact avec la mairie. **Prochain atelier le 02 juillet**. Prendre rdv à la mairie par téléphone ou mail.

EMMAÛS - GRANDE VENTE ANNUELLE - RDV les 11 et 12 juin 2022 ! L'ensemble des ateliers de la communauté Emmaüs ouvrent leurs portes pour le plus grand bonheur des collectionneurs, passionnés d'articles anciens ou tout simplement recycleurs d'objets qui repartent pour une deuxième vie. Nous vous proposons comme chaque année la possibilité de vous restaurer sur place, ainsi qu'un espace d'information animé par les différents partenaires ou chacun trouvera des idées de réemploi, relooking, détournement de meubles et divers objets. Renseignements : Tel : 02 99 45 45 36 / <http://emmaus.rennes.free.fr>

CENTRE DE LOISIRS LES ZAZOUS - L'été arrive, les accueils de loisirs de Tinténiac, Saint Domineuc, Hédé-Bazouges, mais aussi les mini-camps préparent l'arrivée des enfants. Vous cherchez un mode de garde ou vous pensez que votre enfant appréciera retrouver et rencontrer des copains autour de différentes activités. Les inscriptions sont possibles du 30 mai au 19 juin.

CONFÉRENCE GESTICULÉE "LA RENOVATION DES 3 PETITS COCHONS" - La commune de Tréverien et le guichet Rénov' habitat du Pays de St Malo organisent le **vendredi 17 juin à 20h** une « conférence gesticulée » sur la rénovation énergétique, à mi-chemin entre la conférence traditionnelle et le spectacle d'un acteur partant de son expérience vécue. Cette action est par ailleurs soutenue par le dispositif « Labo citoyen » de la Communauté de communes Bretagne romantique. Cette animation est **gratuite** et se fait **sur réservation** : infoenergie@pays-stmalo.fr ou 02.99.21.17.26

JUN 2022 - N° 233

LETTRE MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 01 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du 28 mars 2022 s'est réuni dans la salle Agora, sous la Présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges. Étaient présents : Mme CLÉMENT-VITORIA, M. ROBINAULT, M. PORTEBOEUF, M. BOURGOUIN, M. CADOU, M. MELL, Mme CHERRÉ, M. ROCHARD, Mme STÉPHAN, Mme LERAY, Mme HAYÉ, Mme NAVET, Mr VEYRE, Mme DIFFER, Mme THÉBAULT.

Représentés :

Mr NICOLAS ayant donné pouvoir à Mme CLÉMENT-VITORIA,

Mme MEYER ayant donné pouvoir à Mr ROBINAULT

Monsieur TABEAU ayant donné pouvoir à Mme STÉPHAN

Absent non excusé : Mr QUÉNISSET Julien / Secrétaire de séance : Mme NAVET Cindy.

OBJET N°01-04-2022 : Approbation du Procès-Verbal du 25 février 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : APPROUVE le procès-verbal du 25 février 2022.

OBJET N° 02-04-2022 : Adhésions et Participations aux organismes extérieurs

Il est proposé de fixer les adhésions et participations communales pour l'année 2022 :

Association AMF 35 : 943,41 € ; CEP : 790,00 € ; COS 35 : 5544,00€ ; Association BRUDED : 736,32 € ; Escal fluviale de Bretagne : 449 € ; Fondation du Patrimoine : 660,00 € ; FGDON : 165 € ; SIVU ANI'M6 : 61 879,08 € ; OFFICE DES SPORTS : 2301,00 € ; SDE : 6 600,00 € ; SIVOM : 400,00 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE VALIDER le tableau ci-annexé ;
- D'INSCRIRE les crédits au Budget Primitif Principal 2022.
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET N°03-04-2022 : Tableau des amortissements budgets communal, gendarmerie et ZAC

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 21-12-2020, fixant les durées d'amortissement, hors assainissement. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet d'évaluer la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. Dans le cadre de la nouvelle norme comptable M57, pour les communes de moins de 3500 habitants, l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire. Il est proposé au conseil municipal de fixer ces durées d'amortissement à compter du 01/04/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE VALIDER le tableau des amortissements ;
- D'INSCRIRE les crédits au Budget Primitif Principal 2022.
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

OBJET N°04-04-2022 : Taux de fiscalité pour l'année 2022

Préalablement à l'examen du budget primitif, l'assemblée prend connaissance de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de voter les taux de taxe foncière.

Pour mémoire, les taux appliqués en 2021 étaient : Taxe sur le foncier bâti : 40,58% ; Taxe sur le foncier non bâti : 36%.

Compte tenu des capacités financières de la collectivité, Madame la Maire propose de maintenir une stabilité fiscale pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une voix contre décide :

- D'APPROUVER les taux suivants : Taxe foncière bâti : 40,58% ; Taxe foncière non bâti : 36%.
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

OBJETS N°05-04-2022 à 08-04-2022 : Approbation des comptes de gestion 2021 du Budget Principal, Assainissement, Gendarmerie et ZAC

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le compte de gestion 2021 des budgets suivants présentés en conseil :
-Principal, Assainissement, Gendarmerie, et ZAC
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution des présentes délibérations

OBJETS N°09-04-2022 à 12-04-2022 : Approbation des comptes administratifs 2021 du Budget Principal, Assainissement, Gendarmerie et ZAC

Madame Nadine STÉPHAN, adjointe déléguée aux finances, est proposée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif. Après avoir présenté les comptes administratifs 2021 du budget principal aux membres du Conseil en tout point identique aux comptes de gestion 2021 dressé par Monsieur le Receveur, Madame la Maire quitte la salle et le conseil vote l'approbation de chaque compte administratif, sous la présidence de Madame Nadine STÉPHAN, élue par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le compte administratif 2021 des budgets suivants présentés en conseil : Principal, Assainissement, Gendarmerie, et ZAC
- DE RÉAFFECTER les résultats d'exploitation ;
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution des présentes délibérations

OBJET N° 13-04-2022 : Affectation du Résultat 2021 du Budget Principal

Conformément à la réglementation du CGCT, seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat affecté est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'année N-1 tenant compte du résultat de fonctionnement de l'année N-2. Ces résultats seront ensuite intégrés au budget primitif de l'année. Il convient de répartir cette somme. Soit pour le budget principal 2021, un excédent de 560 929,12 € réparti dans deux articles : excédent de fonctionnement reporté et capitalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'AFFECTER le résultat
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET N° 14-04-2022 : Affectation du Résultat 2021 du Budget Assainissement

Conformément à la réglementation du CGCT et de la même manière que l'affectation du résultat 2021 du budget principal, il convient de répartir la somme excédentaire. Soit pour le budget assainissement 2021, un excédent de 68 654,00 € réparti dans les deux articles précédemment évoqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'AFFECTER le résultat
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

OBJET N° 15-04-2022 : Affectation du Résultat 2021 du Budget Gendarmerie

Conformément à la réglementation du CGCT et de la même manière que l'affectation du résultat 2021 du budget principal, il convient de répartir la somme excédentaire. Soit pour le budget gendarmerie 2021, un excédent de 12 441,26 € réparti dans les deux articles précédemment évoqués. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'AFFECTER le résultat
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

OBJETS N° 16-04-2022 AU N°19-04-2022 : Vote des Budgets Primitifs Principal 2022

Madame la Maire soumet l'approbation des membres du Conseil municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix pour et 2 voix contre décide :

- DE VOTER le budget primitif 2022 de la commune : par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres
- D'APPROUVER le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 comme suit :

Fonctionnement : dépenses 1 932 741,31 € / recettes 1 932 741,31 € - Investissement : dépenses 2 183 195,50 € / recettes 2 183 195,50€

- D'AUTORISER Madame la Maire à procéder à des virements entre les chapitres à hauteur de 7,5% du montant des chapitres
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

OBJET N° 17-04-2022 : Vote du Budget Primitif Assainissement 2022

Madame la Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE VOTER le budget primitif 2022 de l'assainissement : par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres
- D'APPROUVER le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2022 comme il suit :
Fonctionnement : dépenses 194 201,71 € / recettes 194 201,71 € - Investissement : dépenses 287 650,44 € / recettes 287 650,44 €
- D'AUTORISER Madame la Maire à procéder à des virements entre les chapitres à hauteur de 7,5% du montant des chapitres
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET N° 18-04-2022 : Vote du Budget Primitif Gendarmerie 2022

Madame la Maire soumet l'approbation des membres du Conseil municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DE VOTER le budget primitif 2022 de la gendarmerie : par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres
- D'APPROUVER le budget primitif de la gendarmerie pour l'exercice 2022 comme il suit :
Fonctionnement : dépenses 76 500 € / recettes 76 500 € - Investissement : dépenses 75526,36 € / recettes 75526,36 €
- D'AUTORISER Madame la Maire à procéder à des virements entre les chapitres à hauteur de 7,5% du montant des chapitres
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET N° 19-04-2022 : Vote du Budget Primitif ZAC 2022

Madame la Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix pour, une abstention et une voix contre :

- DE VOTER le budget primitif 2022 de la ZAC : par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres
- D'APPROUVER le budget primitif de la ZAC pour l'exercice 2022 comme il suit : dépenses : 67 782.27 € / recettes : 67 782.27 €
- AUTORISER Madame la Maire à procéder à des virements entre les chapitres à hauteur de 7,5% du montant des chapitres
- AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

OBJET N° 20-04-2022 : Election des membres d'une commission de délégation de service public assainissement

Conformément à la réglementation du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation d'une commission d'appel d'offres spécifique, ce qui engendre l'élection de nouveaux membres pour une Commission de la Délégation de Services Publics et nécessite de mettre à jour les listes des commissions municipales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE DÉCIDER de valider la commission de Délégation de Service Public
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET N°22-04-2022 : Engagement envers l'Ukraine

La commune de Hédé-Bazouges possède le presbytère, actuellement libre, qui pourrait permettre d'accueillir quelques réfugiés en provenance d'Ukraine. En réponse à Mme DIFFER, Mr PORTEBOEUF explique que les associations seront chargées de l'accueil des familles. Madame la Maire précise que la préfecture privilégie aujourd'hui les lieux d'accueil d'un minimum de 30 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE VALIDER la mise à disposition du presbytère pour l'accueil de familles Ukrainiennes
- AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

OBJET N°23-04-2022 : QUESTIONS DIVERSES**Participation à l'école DIWAN de Guipel devenue obligatoire**

L'école primaire Diwan de Guipel accueille 24 élèves originaires de 12 communes différentes. Parmi eux, un élève de notre commune est accueilli. « La participation financière de notre commune à la scolarisation des enfants dans les établissements privés dispensant un enseignement de langue régionale est obligatoire, à la condition que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale. »

Le coût d'un élève en école maternelle étant de : 1349,21 € + fournitures scolaires : 43,14 € + coût sorties scolaires : 32,89 €, la commune s'engage à verser cette somme à l'école DIWAN de Guipel.

Prochain CM
Vendredi
8 juillet 2022
à 20h30
Salle Agora

ASSOCIATIONS

JUN 2022 - N° 233

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES

LE NEZ DEHORS - Samedi 18 juin. Une matinée dans la Nature avec Le Nez Dehors. Venez profiter du tout début de l'été aux Jardins d'Anna pour (re)découvrir cet espace naturel communal et la biodiversité qui l'habite. Nous irons à la rencontre des habitants des prairies fleuries : papillons et autres butineurs mais aussi des oiseaux en pleine période d'élevage des jeunes. Rendez-vous **samedi 18 juin** à 10 h à la Halte intermodale de Hédé. Sortie gratuite, financée par la commune.

THÉÂTRE DE POCHE / JOLI COLLECTIF - Le Théâtre fête sa fin de saison et vous invite à rejoindre Pierre Guillois et Olivier Martin-Salvan dans un feu d'artifice de bouts de carton, fusion des délires d'un cabaret de « cartoons » et d'une épopée shakespearienne. Un moment à partager en famille et entre amis **au cœur des ruines du château de Hédé** avec guinguette, galettes et jeux à disposition.

Les gros patinent bien – cabaret en carton

L'absurde voyage d'un homme qui ne bouge pas mais qui pourtant traverse l'Europe et sans doute fera le tour du monde grâce à son complice, qui fait défiler derrière lui des paysages farfelus. Un cabaret de carton en plein air qui vous offre une heure de spectacle hilarant !

Spectacle : **S.11 juin à 20 :30 + D.12 juin à 17 :00**

Bar, jeux et restauration 18:00 – 01:00 (S.11 juin) / 16:00-21:00 (D.12 juin)

Tarifs : plein 13€ / réduit 10€ / réduit jeune et famille 8€ / gratuit avec le PASS / tout public dès 8 ans + d'infos : 09 81 83 97 20 / billetterie@theatre-de-poche.com

JUN AU BAR'ZOUGES - Vendredi 3 juin dès 18h30 : Barz'open, ouverture du bar (tous les 1ers vendredis du mois), juste pour se retrouver - Samedi 4 juin à 20h30 : concert de OSCARDUS (jazz, rock) - Jeudi 9 juin, en même temps que le marché Bio (de 16h30 à 19h30) : Marché de printemps des créatrices.teurs (bijoux, couture, savons, jeux, jouets en bois...) pour de belles emplettes locales - Vendredi 10 juin à 19h30 :

soirée cinéma-débat "Faut pas pousser" de Nina Narre, le film qui décoiffe la naissance et recoiffe les bébés (2h45) - Dimanche 12 et dimanche 26 juin : à l'occasion des élections législatives, le bar sera ouvert de 10h30 à 18h30 - 2 expositions : FLUX/LUX de Jean-Jacques Dusuzeau et EAUX DOUCES de Anne Desprairies (1er juin au 31 août). Les ateliers du mois : Qi Gong, mardi 9h-10h30 - Conversation anglaise, jeudis 2, 16 et 30 juin à 19h - Wutao Ancrage, Souffle, Ondulation les mercredis 1, 8, 15 et 29 juin de 12h15 à 13h15. Rens. & Contact : barzouges@cequinouslie.fr - Facebook - Twitter - www.cequinouslie.fr

FÊTE DU CLUB DE BASKET - Organisé par l'ASVHG BASKET **le samedi 18 juin 2022**. Programme : -10h-18h : tournoi intergénération. Toutes les catégories (des u9 aux détenteurs) sont les bienvenues.

- 11h-12h : démonstration d'éveil multisports / baby basket (u7) aura lieu avec les enfants ayant assisté aux cours cette année sur Hédé et Vignoc.

Restauration sur place et buvette

- Fin de journée : Apéritif offert par le club suivi d'un repas Burger avec le food Truck "Nomade gourmand" (Réservation repas jusqu'au 11 Juin 2022).

Infos & inscriptions : à déposer auprès d'Amélie, l'animatrice sportive du club ou dans la boîte aux lettres dans le hall de la salle de Hédé.

Nous vous attendons nombreux et nous sollicitons des aides pour des gâteaux et la présence à la buvette pour le bon déroulement de cette journée. asvhgbasket.org / asvhgbasket.animation@gmail.com

ANIMATION 0-3 ANS - Le Relais Parents Assistants Maternels propose aux familles et aux assistants maternels du territoire une animation, **mercredi 01er juin** : « C'est doux, ça pique, ça gratte... » au Pôle enfance (Babyzouges) à 10h00.

CLUB DE L'UNION - Les anniversaires des personnes nées en avril, mai et juin. Bienvenue à tous les adhérents concernés. Les réunions ont lieu le jeudi à 14h, salle Agora. Belote, jeu de société, marche le vendredi, jeu de boules, terrain de Hédé. Vous pouvez nous rejoindre à tout moment pour passer un après-midi de détente. Contact : 02.99.45.46.60.

INFOS PRATIQUES

BIBLIOTHÈQUE

Bébés lecteurs : Vendredi 24 Juin à 10h
Ptite Ludo (prêt de jeux de société) : Mercredi 8 Juin de 16h à 17h30

Exposition Chamanisme et Nature : Reportée à la rentrée.

Renseignements et réservations : biblio@hede-bazouges.fr

PERMANENCES GRATUITES EN MAIRIE

Prendre rdv au 02.99.45.46.18

M. SAVIN - Technicien des Bâtiments de France
Le jeudi 2 juin 2022 à 14h30.

M. JOUAN - Conciliateur de justice.
Le mardi 28 juin 2022 de 09h00 à 11h00. Inscriptions jusqu'au vendredi précédent.

AVOCATE - Maître SOLIGNAC - Sur rdv.

ASSISTANTE SOCIALE -

Prendre rdv au C.D.A.S de Combourg, 02.90.02.77.00.

BIBLIOTHEQUE

Ouverte le mardi de 12h à 13h30 - le mercredi de 14h30 à 18h - le samedi de 10h à 12h30

PERMANENCE DES ÉLUS

Chaque samedi matin de 9h30 à 11h, venez rencontrer vos élus à la mairie. Avec RDV au préalable ou sans rendez-vous -

renseignements à la mairie au 02 99 45 46 18 ou par mail mairie@hede-bazouges.fr

MAISON DU CANAL

Ouverte tous les jours :

D'avril à octobre : 14h-18h

Juillet et août : 10h-13h / 14h-18h. Contact :

02 99 45 48 90

contact@maisonducanal.bzh

<https://maisonducanal.bzh>

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

25 services pour vous accompagner : ADIL, ACTIF, Mission locale, Point Information Jeunesse, CAF, RPAM, CPAM, Espace Info Energie, Ageclis, etc.

Contact : 02.23.16.4545
maison-des-services@bretagneroma-ntique.fr

3 rue de la Mairie 35270 COMBOURG

ANIM'6 - Centre de

Loisirs pour les enfants et animations pour les ados. Contact :

02.99.23.00.59.

www.anim6.fr

OFFICE DES SPORTS BRETAGNE

ROMANTIQUE

<http://club.quomodo.com/osbr/>

RELAIS LA POSTE -

Epicierie PROXI

14 rue Jean Boucher

Fermé le lundi

9h-12h30/15h-19h

Contact : 02.99.45.46.32

MARCHÉ TRADITIONNEL

Chaque mardi de 7h30 à 13h place de la Mairie à Hédé /

MARCHÉ BIO

tous les jeudis de 16h30 à 19h00 au Mille-Club à Bazouges

ORDURES MENAGERES

tous les jeudis et TRI SÉLECTIF les jeudis 2, 16 et 30 juin 2022.

DÉCHETTERIE

à Lundi : 14h-18h ; du mardi au samedi : 9h-12h/14h-18h.

CORRESPONDANT LOCAL OUEST-FRANCE

Monsieur Guy CASTEL au 06 70 52 37 97 ou aguy.castel@free.fr